

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1311

Rubrik: Dossier de l'édito

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les dangers du cannabis

On fait souvent état du rôle déterminant du cannabis dans la dépendance aux drogues dures. Certes, selon des expériences scientifiques sur des rats, le cannabis provoque une dépendance. Mais ici, comme pour la prescription médicale d'héroïne, les recherches sont lacunaires.

S I L'ON INJECTE un analogue synthétique puissant du cannabis à des rats, chaque jour pendant deux semaines, puis, le dernier jour, une drogue qui bloque l'action du cannabinoïde synthétique, on provoque chez ces rats, pendant l'heure qui suit, un niveau élevé d'une hormone endogène, le CRF (corticotropin releasing factor), dans l'amygdale, – région du cerveau appartenant au système limbique. Jusqu'à présent on n'avait pas réussi à provoquer un manque chez les rats, car ces animaux ne consomment pas volontiers du cannabis, qui s'élimine de plus trop lentement du corps pour provoquer l'état de manque. D'autre part, si l'on injecte le principe actif du cannabis (THC) dans (d'autres) rats, la concentration de dopamine – un neurotransmetteur utilisé dans la communication entre neurones – augmente dans le nucleus accumbens, – région antérieure et profonde de l'encéphale.

On peut traduire le jargon technique par ceci: dans le premier cas, il avait déjà été montré que ce CRF était élevé dans la même région pendant les états d'anxiété et de stress qui caractérisent l'état de manque après sevrage d'alcool, de cocaïne ou d'héroïne. Dans le deuxième cas, le cannabis active direc-

tement, tout comme la nicotine ou l'héroïne, le circuit de la récompense et du plaisir. Le cannabis est-il donc addictif, puisqu'il provoque les mêmes réactions cellulaires que l'héroïne après sevrage? Le cannabis est-il une porte vers l'héroïne, puisqu'il active les mêmes circuits positifs?

Et chez les êtres humains?

Malheureusement face à ce noyau dur de la biologie cellulaire, les réponses chez l'homme sont moins claires; vu le statut illégal du cannabis, la recherche est lacunaire. On publie que 100000 personnes par année sont traitées pour dépendance au cannabis; en fait, les inculpés ont le choix entre la prison ou admettre qu'ils sont dépendants – et être envoyés en traitement. Par ailleurs, les courbes de consommation (nationales) de cannabis, d'héroïne ou de cocaïne n'indiquent pas un rôle de porte d'entrée vers les drogues dures du cannabis; en Hollande par exemple, l'augmentation de la consommation de cannabis aurait été accompagnée d'une baisse de la consommation de cocaïne. *gd*

Science, 27 juin 1997, pp. 1967, 2048, 2050; *Science*, 8 août 1997, p. 749.

Chères illusions

TOUT AVEUGLÉS PAR la noblesse de leurs intentions, les partisans de l'initiative populaire «Jeunesse sans drogue» divaguent lorsqu'ils en viennent aux moyens. Comme s'il suffisait de décréter l'interdiction des stupéfiants et de sevrer les toxicomanes. Ainsi les États-Unis, qui depuis des années misent avant tout sur la répression, n'ont guère fait de progrès dans la lutte contre la drogue. Une récente étude vient de montrer qu'à résultats équivalents l'approche thérapeutique revient bien moins cher.

Deux chercheurs de l'institut américain Rand ont construit un modèle pour comparer l'efficacité des moyens engagés dans la lutte contre la consommation de cocaïne. Ils sont partis de l'hypothèse qu'une augmentation du prix de vente de 2% est nécessaire pour réduire la consommation de 1%. Pour provoquer cette augmen-

tation de prix, il faut développer la répression. Coût supplémentaire estimé: 250 millions de dollars. La même réduction de la consommation peut être obtenue en offrant 19000 places de thérapie. Coût estimé: 34 millions de dollars. L'efficacité du dollar thérapeutique dépasse de loin celle du dollar répressif.

Bien entendu le modèle est théorique. Sans répression, la motivation pour une thérapie risque de faiblir. Mais cette comparaison de coût montre qu'une politique efficace de la drogue exige des approches diversifiées. C'est la ligne suivie par le Conseil fédéral. L'acceptation de l'initiative «Jeunesse sans drogue» nous ramènerait à la situation américaine. *jd*

Berner Zeitung, 22 août 1997. Le résumé complet de l'étude peut être consulté sur Internet: <http://www.rand.org/publications/RB/RB6003/>